

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

Arrondissement
de Rambouillet

Canton de
Trappes

Tél : 01.30.13.76.00

OBJET :
CONTRAT
DE MAINTENANCE
PRÉVENTIVE
DES SYSTÈMES
DE SÉCURITÉ
INCENDIE –
AVEC LA SOCIÉTÉ
INEO – INDUSTRIE
ET SERVICES IDF –
À COLOMBES

MAIRIE DE LA VERRIÈRE

DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL
AU MAIRE

DÉCISION N° : 107-2023

Monsieur Nicolas DAINVILLE, Maire de la ville de La Verrière (Yvelines),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Commande Publique,
Vu la délibération n°2022-069 du Conseil Municipal du 18 mai 2022 donnant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants,

Considérant la poursuite du bon fonctionnement et de l'entretien des bâtiments communaux ;

Considérant la sécurité des usagers dans les bâtiments communaux ;

Considérant la nécessité de maintenir la sécurité incendie dans les bâtiments communaux ;

Considérant la proposition commerciale de la Société INEO Industrie et Services IDF – Agence Services – Parc Kleber Courlis I – 46-48 avenue Kléber 92700 COLOMBES,

DÉCIDE :

Article 1 : De signer la proposition commerciale, devis n° D-23-IIS2-22681, relative à la maintenance préventive des systèmes de sécurité incendie de la Société INEO Industrie et Services IDF – Agence Services – Parc Kleber Courlis I – 46-48 avenue Kléber 92700 COLOMBES à compter du **11 décembre 2023**,

Article 2 : D'accepter la proposition commerciale de la Société INEO Industrie et Services IDF – Agence Services – Parc Kleber Courlis I – 46-48 avenue Kléber 92700 COLOMBES pour un montant de **5 215,17 € HT** soit **6 258,20 € TTC** comprenant la maintenance préventive de niveau 1 à 3.

Article 3 : Dit que la dépense est inscrite au budget de la ville.

Fait à La Verrière, le : 08 décembre 2023



Le Maire,

Nicolas DAINVILLE.